

## Ted Kennedy aura-t-il des obsèques catholiques ?

Author : Rédaction RC

Categories : [Les "catholiques" d'Obama](#)

Date : 28 août 2009

La question peut sembler saugrenue, mais la pertinacité avec laquelle le sénateur **Edward Kennedy** soutint le "droit" à l'avortement et toutes les législations pro-avortement aux États-Unis,

sa participation active à l'élaboration du projet de loi sur la réforme de la santé (**ObamaCare**) allant dans le sens d'une obligation – implicite ou explicite – du remboursement de l'avortement, a permis de se poser la question.

Mieux vaut, en cette affaire, s'en remettre à l'avis autorisé d'un canoniste. C'est encore **Ed Peters** que je vais solliciter. Voici ce qu'il écrit ce matin sur son blogue [In the Light of the Law](#).

*« L'essentiel des activités politiques de **Teddy Kennedy**, et l'essentiel des aspects de sa vie personnelle, selon ce que j'en ai su par les médias, m'ont mis en colère et parfois même m'ont écœuré. Mais ce ne sont pas mes opinions sur l'héritage de **Teddy** qui ont à voir pour juger de son droit à des funérailles catholiques en vertu du droit canon. J'estime que mes écrits sur la compréhension convenable et l'application correcte du canon 1184 (le canon qui règle les rites funéraires pouvant être accordés – ou non, selon le cas – aux catholiques) sont assez bien*

*connus des lecteurs de ce blogue. Donc allons directement à la question canonique des funérailles de **Kennedy**.*

*Bon, toute personne à qui la **National Abortion Rights Action League** a donné la note de 10 sur 10 (pour ne souligner que le sommet de l'iceberg des décennies de campagne de **Teddy** contre les droits naturels) a, pour le dire gentiment, la charge de la preuve pour obtenir des obsèques catholiques (d'accord, techniquement, ce sont ses exécuteurs qui ont la charge de la preuve, mais vous voyez ce que je veux dire) en ce que des pro-avortement notoires semblent être des "pêcheurs manifestes, auxquels les funérailles ecclésiastiques ne peuvent être*

*accordées sans scandale public des fidèles".*

*Sauf dans le cas où ils ont "donné quelque signe de pénitence avant leur mort". Et il y a au moins quelques preuves que **Kennedy** l'ait fait.*

**Mark Leibovitch** dans le **New York Times** signale parmi d'autre choses : "Le Père Mark Hession, le prêtre de la paroisse des **Kennedy** au Cape, a rendu régulièrement visite à la résidence des **Kennedy** cet été et a célébré une messe familiale privée dans le salon tous les dimanches. Même dans ses tout derniers jours, M. **Kennedy** a dirigé la prière familiale après le décès de sa sœur **Eunice** (...) [et quand] l'état du sénateur s'est aggravé mardi soir, un prêtre, le Père **Patrick Tarrant** de l'église **Our Ldy of Victory** de Centerville, fut appelé à son chevet".

*Mes amis, ma manière de lire la tradition sous-jacente au canon 1184 me dit que ces actes sont*

*suffisants pour constituer “quelque signe de pénitence”, rendant **Ted Kennedy** éligible à des funérailles catholiques. Bien sûr, j’aurais souhaité que le repentir de **Teddy** – si c’était bien un repentir – fût plus explicite, car le scandale que nous laisse la vie de cet homme est énorme et exigeait une grande expiation en cette vie (et plus épouvantable dans la nouvelle). Mais sur l’étroite question de savoir si **Edward Kennedy** peut bénéficier de funérailles catholiques, l’information dont je dispose me dit que oui et , donc, qu’un évêque qui autorisera de tels rites trouvera un soutien à sa décision dans le code de droit canon. Maintenant, quant à l’éloge funèbre qui y sera[it] donné par le Président **Obama**, ne me lancez pas sur le sujet. »*